



Décision arrêtant la liste des personnes Autorisées à exercer à titre provisoire en France la profession d'aide-soignant à compter du 30 juillet 2022

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH1/2022/135 du 17 juin 2022 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les infirmiers et les aides-soignants, à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS) ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'Aide-soignant transmise par leur institut de formation au nom des intéressé(e)s et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,



DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au 16 septembre 2022, date de publication des résultats du jury plénier du 14 septembre (à consulter sur le site de la DREETS Occitanie).

IFAS de Mende, demande transmise le 29 juillet 2022

AIT SAID	Soraya
BOISSIER	Aurore
BONNET	Bénédicte
BORIE	Vivian
BOUAYOUNE	Mathilde
BOUQUET	Guillain
CARVALHO DOS REIS	Maria
CAYROCHE	Martine
CHAABANE	Chehrazade
CRUEYZE	Candy
DECLOEDT	Simone
DELON	Ophélie
DOS SANTOS BARATA	Catarina
DUCOS	Marie
DUVIEU	Isabelle
ERUNSAL	Emrah
FLAURAUD	Pierre
GARCIA	Liliana

GIBERT	Laetitia
GRONDIN	Clara
HAON	Julien
KESKIN	Truba
LECOCQ	Gael
MANŒUVRE	Laura
MIRAOUI	Djamila
MOREAU	Christine
SARAGOSA	Julie
SAUVAGE	Tiphaine
SICILIANO	Luigi
TARREGA	Emilie
TARRIEUX	Eric
TEIXERA GONCALVES	Tania
TORCASIO	Audrey
ZANGBE YABADA	Marie Tatiana

Pour Le Préfet d'Occitanie,
Pour le Directeur Régional de l'Economie, de
l'Emploi, du Travail et des solidarités
La Coordinatrice des Formations Paramédicales


Valérie LECHARDOY

